

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE**

34E SEANCE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2017 A 19 H

TANZMATTEN

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Anne LEBURGUE, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

Mme et M. Didier REBISCHUNG, Cathy OBERLIN-KUGLER, Denis DIGEL

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM., Stéphanie MUGLER, Caroline SCHUH, Stéphane ROMY, Nadège HORNBECK, Édith HAAS, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Serge DA MOTA, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Charles SITZENSTUHL donne procuration à Robert ENGEL

Marion SENGLER donne procuration à Marcel BAUER

Pascale GONZALEZ

Fanny VON DER HEYDEN donne procuration à Jacques MEYER

Assistent à la séance :

M. Stéphane MACHI, directeur de Cabinet

Mme Sylvie BLUNTZER, directrice des Affaires Générales et Juridiques

M. Grégory FRANTZ, chargé de Communication

Sélestat, le 16 février 2017

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

34e SEANCE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2017 A 19H

*TANZMATTEN*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017
- C. Décisions du Maire n° 1, 2, 4 à 7/2017

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

- 1. Convention entre la Ville de Sélestat et l'Ecole de Musique de Sélestat
- 2. Demande de subvention relative à la restauration de documents anciens et précieux

**B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

- 3. Convention relative à l'hébergement du site internet de la Communauté de Communes de Sélestat

**C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

- 4. Route de Colmar (RD 1083) – création d'arrêt bus

5. Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la DUP du programme des travaux pour les immeubles ciblés dans le cadre de l'ORI
6. Refus du transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes

***D. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE***

7. Subvention et convention de partenariat avec l'association « femmes actives toutes générations »
8. Subvention et convention de partenariat avec les restos du coeur

***E. DIVERS***

9. Convention de mise à disposition de locaux et d'assistance technique à la gestion du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat – Alsace Centrale
10. Modalités d'attribution des prix du concours des maisons fleuries, du palmarès du concours des maisons fleuries 2016 et du tirage au sort des participants à la sortie annuelle

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, avant de débiter la séance tient à saluer les conseillers municipaux enfants présents ce soir, car ils ne sont que deux à être venus au lieu de la trentaine prévue. Il remercie également tous les enfants du Conseil Municipal pour leur présence et leur participation lors des différentes manifestations.

### A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Robert ENGEL est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017

#### **Adopté à l'unanimité**

### C. Décisions du Maire n° 1, 2, 4 à 7/2017

**Décisions n° 01/2017** : Gagnant du concours « Objets de Noël / Noël en objet »

**Décision n° 02/2017** : Gagnants du concours de créations de sapin « Mon beau sapin »

**Décision n° 04/2017** : Mise à disposition de locaux dans l'immeuble communal situé 7, place du Marché aux Choux à Sélestat

Madame Caroline REYS souhaite savoir si le service environnement ou éducatif peut imaginer un partenariat avec la Société Botanique d'Alsace.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la municipalité a en projet l'intervention de cette association auprès des élèves des écoles élémentaires de Sélestat.

Monsieur Denis DIGEL informe que la Ville a de très bonnes relations avec la Société Botanique d'Alsace et cette dernière a souhaité s'installer sur Sélestat de par sa position centrale mais aussi car c'est un joyau au niveau naturel.

**Décision n° 05/2017** : Portant fixation des tarifs de location des maisonnettes de Noël pour le Village de Noël

**Décision n° 06/2017** : Portant fixation des tarifs de location des maisonnettes de Noël en dehors du Village de Noël

**Décision n° 07/2017** : Marché de travaux pour les fouilles archéologiques préventives dans le cadre de la requalification des espaces publics du centre-ville

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter*

*du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.*

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

1. Convention entre la Ville de Sélestat et l'Ecole de Musique de Sélestat

Madame Anne DESCHAMPS propose de renouveler la convention pour 2017. L'Ecole de Musique, lors de son assemblée générale, a fait part de sa satisfaction en ce qui concerne les locaux situés rue Paul Déroulède.

#### **Adopté à l'unanimité**

2. Demande de subvention relative à la restauration de documents anciens et précieux

Madame Anne DESCHAMPS précise que lorsqu'une subvention est attribuée sur une réserve parlementaire, la Ville doit remplir un dossier de demande de subvention transmis au Ministère.

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'il s'était interrogé en commission sur la forme, car il trouvait surprenant de devoir solliciter cette subvention mais les éléments de réponse ont été fournis. Il considère que cela permet également de faire un point sur le dossier de la Bibliothèque afin de voir si le calendrier des travaux est respecté, et d'avoir des informations sur les expositions qui seront spécifiques et régulières. Il souhaite donc savoir où en est la réflexion sur ces expositions temporaires.

Monsieur Guy RITTER précise que les travaux ont continué et ce malgré les deux semaines d'intempérie. La première dalle est terminée, le béton est en train d'être projeté à l'intérieur et l'entreprise d'Erstein est en train de monter le toit en ferraille. A l'intérieur de la Bibliothèque Humaniste, tous les poteaux en grès ont été renforcés par des IPN qui vont du sol jusqu'au toit. Pour l'instant, il n'y a pas eu de mauvaise surprise, si ce n'est tout au début avec la découverte du cimetière carlovingien mais cela n'a pas perturbé le chantier. De plus, l'aménagement de la place Kubler est en cours et il suggère de prévoir une visite de la Bibliothèque Humaniste lorsque le toit sera installé. L'ossature de la nouvelle partie de la Bibliothèque Humaniste est en cours de démontage et les séparations des bureaux au 1<sup>er</sup> étage sont en train d'être montées.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que cette visite est prévue et il sera possible de faire l'état d'avancement des travaux et de répondre à la demande faite sur les expositions puisque d'ici là des propositions seront faites.

Madame Anne DESCHAMPS souligne le fait que des propositions sont en cours et l'équipe attend avec impatience l'arrivée du nouveau responsable de l'équipement qui sera sélectionné courant mars. Au début, il s'agira surtout de

mettre en avant et faire découvrir le joyau et sa muséographie. Un travail est en cours pour les futures expositions temporaires.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que l'exposition temporaire est importante car après l'effet de la nouveauté et de l'espace à redécouvrir, il est impératif de capter un maximum de public, et ces expositions temporaires seront une des clés de cette réussite.

Il estime qu'il serait intéressant d'associer le Conseil Municipal des Enfants à cette visite pour qu'ils découvrent ces investissements, car c'est aussi à eux de faire vivre ces derniers très coûteux.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la visite du Conseil municipal des Enfants était également prévue mais pas en même temps que le conseil municipal car les explications peuvent être différentes.

Madame Caroline REYS est contente qu'une partie de la réserve parlementaire d'un Député soit bien utilisée et investie dans du solide car il s'agit d'argent public. De ce fait, elle ne peut que se satisfaire du retour de cet argent au patrimoine commun. Toutefois, elle s'interroge sur le moment choisi pour cette subvention puisque cette dernière intervient à quelques semaines de la campagne des législatives.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère qu'il vaut mieux tard que jamais et estime que ce qui est important, c'est que la Ville bénéficie de cette participation. De plus, il considère que d'autres Députés européens pourraient venir en aide à Sélestat.

Madame Bénédicte VOGEL informe que les Députés européens n'ont pas de réserve parlementaire car les fonds européens sont gérés par les régions. Ce dernier peut soutenir une demande auprès des services de l'Europe pour la région mais il n'y a pas de réserve parlementaire pour accéder à ce genre de demande.

### **Adopté à l'unanimité**

## **B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

### 3. Convention relative à l'hébergement du site internet de la Communauté de Communes de Sélestat

Monsieur Robert ENGEL indique qu'il serait possible d'héberger le site internet sans contrepartie financière, mais pour que la Ville soit juridiquement couverte en cas d'incendie ou d'incidents, il est nécessaire de gérer cela par une convention en bonne et due forme et qui soit adossée à un montant identique à ce qui se fait sur le marché.

Madame Caroline REYS considère qu'il est important que la Communauté de Communes se dote d'un site renouvelé ou au moins d'une interface qui soit accessible assez rapidement pour le guichet unique. En effet, cela concerne près de 850 dossiers sélestadiens.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise qu'il faut déjà que le guichet unique soit en place avant qu'il ne soit mis sur le site internet. Il insiste sur le fait que tout cela est prévu.

Monsieur André KLETHI profite de ce point pour signaler qu'au niveau du mot du Président sur le site de la Communauté de Communes de Sélestat, la durée de vie du SIVOM qui y est mentionnée de 36 années alors que la différence entre 1969 à 1995 n'est que de 26. Il serait donc nécessaire de rectifier cela.

**Adopté à l'unanimité**

### **C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

#### 4. Route de Colmar (RD 1083) – création d'arrêt bus

Monsieur Jacques MEYER propose d'approuver la création de ces arrêts de bus du TIS.

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'il avait déjà fait part de ses inquiétudes concernant cet aménagement sur cette rue qui devient de plus en plus stratégique. Mais il insiste sur le fait que ce carrefour est extrêmement chargé en termes de circulation et rajouter sur le sens Colmar vers Sélestat un arrêt TIS va encore compliquer la situation.

Monsieur Jacques MEYER estime qu'il va falloir laisser vivre la chose un certain temps et voir comment cela fonctionne, mais il n'y avait pas d'autres solutions techniques pour réaliser ces arrêts de bus. Il considère qu'il est important de mettre en place ces derniers par rapport à la population qui viendra du piémont dans ce secteur. De plus, il est important de penser à la suite du réaménagement de l'ensemble de ce secteur.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ajoute qu'il est également question des horaires car le TIS fonctionnera aux heures de pointe le matin. De plus, en prenant l'exemple de Strasbourg où il y a des arrêts de bus dans les lignes de circulation, cela se passe sans problème. Il faut que les automobilistes prennent leur mal en patience.

Monsieur Stéphane KLEIN indique également que depuis l'ouverture du nouveau magasin, le parking de l'ancien LIDL sert également de parking pour l'ensemble de cette zone. De ce fait, le jour où l'ancien LIDL aura une nouvelle destination, cela se remplira encore plus.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ne peut que se réjouir du développement des activités mais il est conscient que cela entraîne certains inconvénients.

**Adopté à l'unanimité**

5. Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la DUP du programme des travaux pour les immeubles ciblés dans le cadre de l'ORI

Monsieur Jacques MEYER rappelle que comme il a été convenu lors de la commission, le document a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal par voie dématérialisée. Toutefois, dans le cas où certaines personnes souhaiteraient ce document en format papier, cela peut être fait en prenant contact avec la Commanderie.

Il rappelle, comme cela a déjà été dit en commission, qu'il considère que cette procédure de cessibilité devra systématiquement être engagée par rapport à des propriétaires bailleurs dans le cas où les travaux ne seraient pas réalisés. En ce qui concerne l'OPAH, après 6 mois de fonctionnement, 78 propriétaires ont contacté CITIVIA pour étudier la possibilité d'effectuer des réhabilitations au centre-ville. 22 contacts ont été transmis à Monsieur ROHMER Jean-Michel car cela ne concerne que la mise en valeur des façades. 5 contacts ne sont pas du tout éligibles à cette mesure. De ce fait une cinquantaine de dossiers sont actuellement à l'étude dont 4 sont aboutis. Cette situation a été établie au 31 décembre 2016.

Madame Caroline REYS rappelle qu'il est important de ne pas négliger la dimension humaine du projet car bien que les fins soient louables et les moyens cohérents, la mise en œuvre n'est pas aussi simple. En effet, entre la phase 3 (notification aux propriétaires) et la phase 5 (réalisation des travaux dans un délai de 15 mois) il y a un déplacement et relogement de locataires. Elle compte donc sur le centre communal d'action sociale et sur CITIVIA pour que cette phase particulièrement sensible se passe au mieux.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que ce dossier est le fruit d'un travail collaboratif apprécié et il tient à saluer l'investissement de Madame Evelyne TURCK-METZGER qui a été extrêmement présente et impliquée. Il profite du fait que des documents très importants aient été transmis en format dématérialisé pour savoir où en est le projet de dématérialisation totale des documents du Conseil Municipal.

Monsieur André KLETHI souligne le fait que l'ORI concerne 60 immeubles, mais il ne sait pas ce que cela représente en nombre de logements. Il souhaite savoir si cette liste est définitive ou si d'autres immeubles peuvent se rajouter par la suite. De plus, après s'être renseigné, il s'avère que 36 des 60 immeubles sont inoccupés, ce qui signifie que le côté propriétaire bailleur n'est pas aussi important que cela. Il se demande donc quelle pression pourra être faite sur ces propriétaires.

Monsieur Jacques MEYER, pour répondre à Madame REYS, rappelle qu'il est évident qu'il va falloir travailler le côté social qui est une priorité, mais il précise que très souvent ces personnes occupent des logements insalubres qui ne sont pas aux normes. De ce fait, ces personnes ne pourront être que satisfaites à un moment de se retrouver dans des logements conformes. Il s'était engagé dans les différentes commissions à tout mettre en œuvre avec CITIVIA car ce sont eux qui vont suivre cela afin que cette partie sociale soit prise en compte. Pour répondre à Monsieur KLETHI, il confirme que 160 logements sont concernés, que des logements sont vides et certains appartiennent à la Ville ce qui permettra aussi de les mettre sur le marché. Il s'agit surtout d'effectuer un



travail de pédagogie avec l'ensemble des propriétaires pour les amener vers la réhabilitation de ces immeubles qui ont tous des logements proches de l'insalubrité, chose qui a été vérifiée par l'enquête en 2012.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'en ce qui concerne la dématérialisation du Conseil Municipal ce dossier n'est pas facile et il aurait souhaité que cela soit déjà en place mais comme il existe le souhait d'effectuer cela dans les instances de la Ville et de la Communauté de Communes, le service informatique y travaille mais il existe des problèmes de compatibilité de logiciels.

### **Adopté à l'unanimité**

6. Refus du transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

*« Le PLU devient de droit compétence communautaire 3 ans après la promulgation de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017. La loi prévoit cependant que les communes peuvent s'opposer à ce transfert de compétence par délibération. C'est à dire que, dans la période allant du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017, les communes peuvent, au vu de leur situation, demander que le PLU demeure de la compétence de la commune et non de l'intercommunalité.*

*Le conseil municipal de chaque commune de la Communauté de Communes de Sélestat peut donc se prononcer sur le transfert du PLU à l'intercommunalité.*

*Le plan local d'urbanisme (PLU) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace, les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens. L'urbanisme s'accompagne souvent de débats lourds sur la répartition des charges de centralité entre la commune centre et les communes périphériques au profil plus résidentiel ou monofonctionnel. L'élaboration d'un PLU communautaire permet une réflexion commune sur la distribution des équipements, des services, sur les équilibres territoriaux entre les espaces denses de développement et les espaces non urbanisés. Enfin, la maîtrise d'ouvrage communautaire du PLU permet de mutualiser les ressources en ingénierie et les moyens financiers.*

*Cela soulève bien sûr des questions importantes pour les communes dont le PLU constitue l'un des plus importants leviers pour façonner une commune. Il peut être difficile pour des élus municipaux d'abandonner leur PLU, par crainte de se voir imposer le destin de sa commune par l'extérieur. Ce sont des craintes que nous pouvons comprendre.*

*Vous le savez, ces évolutions, leurs finalités, mais aussi les craintes que peuvent ressentir nos collègues des communes voisines du territoire d'être dépossédés de compétences doivent être prises en compte. Nous avons souvent évoqué ce sujet en bureau intercommunal, les perspectives et les mentalités changent ...*

*Mais, oui il y a un MAIS, ces craintes, ces questionnements ne sont pas entièrement levés et résolus aujourd'hui auprès des autres communes de la CCS : il faut mûrir ces transformations, il faut construire le futur ensemble – A ce jour, 8 communes ont d'ores et déjà voté contre le refus : celui-ci est acté !*

*Sélestat à elle seule ne peut pas faire le forcing et jouer en solo, voir en donneur*

*de leçons. D'autres dossiers par le passé l'ont montré ... Seul le consensus permet d'avancer ! »*

Monsieur MEYER indique que Sélestat aurait pu voter pour un transfert de son PLU vers la communauté de Communes mais cela n'aurait rien changé étant donné que la majorité des communes nécessaires (3 communes représentant 7 438 habitants) l'ont déjà fait. Il estime que cela aurait certainement entraîné des crispations pas nécessaires pour travailler en harmonie sur les nombreux dossiers en cours. Il est persuadé que ce consensus sera trouvé dans le futur et une avancée sera faite avec l'ensemble des communes de la Communauté de Communes pour l'élaboration d'un PLUI.

Madame Caroline REYS partage la présentation de l'outil PLU et de tous ses intérêts faite par Monsieur MEYER et c'est pourquoi elle considère que le choix du refus proposé est incohérent avec l'évolution de la gestion du territoire. En effet, un plan local de l'habitat a été approuvé récemment à l'échelle de la Communauté de Communes qui bénéficie de compétences économiques, de loisirs, sportifs et la Communauté de Communes dispose d'un patrimoine réparti sur tout le territoire. De ce fait, à l'heure de l'intégration d'un pôle d'Equilibre Territorial et Rural, il semblerait cohérent de pouvoir disposer d'un outil tel que le PLUI qui sera à terme obligatoire. Elle se demande donc pourquoi l'opportunité n'a pas été saisie d'être précurseur sur ce plan.

Intervention de Monsieur André KLETHI

*« Nous avons pratiquement 3 ans, jour pour jour, pour accepter ou pour s'opposer au transfert automatique de la compétence du PLU à la Communauté de Communes. Choisir entre 12 PLU communaux et 1 PLU intercommunal pour un territoire de quelques 36 000 habitants et de 166 km<sup>2</sup>, c'est-à-dire, pour qu'on ait bien conscience de ce que c'est, environ 13 km par 13 km, nous semble être un des choix essentiels, sinon le choix du dossier de fond de la mandature en cours. C'est le choix entre le repli et l'ouverture. En 3 ans, ce dossier a été considéré comme tellement important par la Ville et la Communauté de Communes, que le sujet n'a jamais été évoqué ni par la Ville ni par la Communauté de Communes. Une exception quand même c'était il y a quelques jours lors de la commission du Développement de l'Espace Public. Mais noter quand même que cette délibération avait été oubliée à l'ordre du jour de cette commission. Elle a été rajoutée un ou deux jours après la convocation. Ça faisait penser un peu à une sorte de postscriptum sur une carte postale où l'expéditeur écrit à son correspondant « au fait j'ai oublié de te dire que ... ». Le PLU, et vous le dites et vous le savez mais il faut quand même le rappeler pour qu'on prenne conscience de l'importance des enjeux, est l'outil de planification et de la gestion de l'espace. Il fixe pour les 10 ou les 15 ans voire même au-delà, les règles relatives à l'aménagement de l'espace, la place de l'habitat et de la mixité sociale, la répartition des zones économiques, des bâtiments publics, des espaces sportifs et culturels, des conséquences sur la mobilité, le maintien des espaces naturels, le maintien des espaces et zones agricoles. Est-ce que cela ne méritait pas au niveau de la Communauté de Communes, au moins une journée pour écouter les uns et les autres au courant de cette même journée, l'un ou l'autre témoignage d'une Communauté de Communes ayant mis en œuvre un PLU intercommunal aurait pu nous éclairer et répondre aux interrogations. Est-ce qu'en 2017, les enjeux du PLU se situent à l'échelle de la commune : non puisque Monsieur MEYER le dit aussi. Est-ce qu'en 2017 l'espace de vie se réduit à la seule commune : non je pense que*

*Monsieur MEYER dirait la même chose. Prend-on conscience de l'appartenance à un même territoire avec douze PLU plutôt qu'avec un seul PLU intercommunal ? Nous pensons que non. Quel meilleur moyen de donner vie à cette conscience d'appartenance et un esprit communautaire renforcé que de concevoir ensemble l'aménagement de l'espace. L'esprit communautaire renforcé est le sentiment d'appartenance à un territoire plus grand que sa seule commune et empêche la résistance à une mutualisation poussée des moyens humains et matériels, seule gage d'efficacité et d'économie.*

*La mutualisation doit se sentir bien orpheline quand elle prend conscience de la frilosité des élus et de leur manque de détermination pour préparer un avenir solidaire et un destin partagé sur tout le territoire de la Communauté de Communes. On se réfère à juste titre ici à Sélestat aux humanistes du 15<sup>ème</sup> et du 16<sup>ème</sup> siècle. Ils avaient pris rendez-vous eux avec leur siècle et bien au-delà. Mais quand le PLU intercommunal devient la norme et la règle dans plus en plus de structure intercommunale, prend-on ici à Sélestat et au niveau de la Communauté de Communes le sens de l'histoire ou résiste-t-on au sens de l'histoire en faisant l'exception ?*

*On attend certainement, et c'est vrai que c'est peut-être plus confortable que la loi l'impose par la contrainte. La commune centre censée être le moteur du territoire propose par cette délibération de voter contre le transfert de compétence du PLU à la Communauté de Communes comme et certainement, et Monsieur MEYER l'a dit, parce que les autres communes ont voté contre. Qui disait qu'il faut du courage ? Est-ce aux petites communes de montrer la voie ou est-ce la responsabilité de Sélestat d'être l'apôtre d'une vision partagée du territoire. Qui disait que les communes ne doivent pas s'enfermer dans des initiatives solitaires ? Dans beaucoup de dossiers il y a une part technique et il y a une part psychologique. Dans ce dossier, la part psychologique est la crainte compréhensible de la perte de souveraineté des Maires et des communes. Soit on est convaincu soit on n'est pas convaincu que la planification de l'espace doit se réfléchir et s'adapter à l'échelle de fonctionnement des territoires. Quand on est soi-même convaincu, on est armé pour convaincre. Rien n'est facile sinon à quoi serviraient les responsables politiques. La loi a laissé 3 ans, 3 ans pour entre autres lever les inquiétudes des maires et des élus des différentes communes.*

*Avec sa double casquette de ville centre et de moteur de la Communauté de Communes, Sélestat avait le devoir de lever durant ce laps de temps la barrière psychologique de la crainte de la perte de la souveraineté. Mission certes délicate mais tout sauf impossible sinon comment tant d'intercommunalités auraient réussi à adopter un PLU intercommunal. Il est vrai que pour cela il faut une vision claire et des convictions fortes. Il faut faire de la pédagogie et il faut avoir le charisme nécessaire. Quant au vote, bien entendu, nous ne pouvons adhérer à cette résignation qui sonne pour nous comme une démission. Choisir c'est renoncer. En proposant le statu quo vous ne choisissez pas mais vous renoncez quand même. »*

Monsieur Stéphane ROMY rappelle à Monsieur KLETHI que le Conseil de Communauté n'a pas 3 ans mais 3 mois pour se prononcer. De plus, la mise en place d'un PLU intercommunal représente un coût conséquent pour la Communauté de Communes et cette dernière a fixé un certain nombre de priorités dans le débat d'orientations budgétaires qui a permis de ne pas augmenter le levier fiscal. L'opposition n'aurait certainement pas voté pour un budget qui aurait intégré cette augmentation du coût liée au PLUI. Enfin, il

insiste sur le fait qu'il existe un outil qui est le Schéma de Cohérence Territoriale et qui a été voté à l'unanimité par toutes les communes membres du périmètre du SCoT qui est un signe de charisme important et de dynamisme de la Ville de Sélestat. En effet, ce dernier impose un certain nombre de règles aux communes et aux PLU des communes. Il ne peut donc pas être dit qu'il n'y a aucune cohérence au niveau du territoire.

Monsieur André KLETHI insiste sur le fait que la loi existe depuis mars 2014 et de ce fait c'est dès cette date qu'il fallait prendre le bâton de pèlerin pour convaincre.

Lorsque Monsieur ROMY parle de coût, il souhaite que ce dernier soit présenté et il considère que les coûts des PLU de chaque commune additionnés permettront de comparer avec le coût d'un PLU intercommunal.

En ce qui concerne le SCoT, il rappelle qu'il existe trois niveaux : le premier étant le SCoT, le deuxième le PLU intercommunal et le troisième niveau ce sont les PLU communaux. Il considère que les choses ne vont pas au bout puisque le maillon central est négligé de part cette délibération.

Monsieur Jacques MEYER n'admet pas qu'il soit dit que le bâton de pèlerin n'a pas été pris pour essayer de convaincre les autres collectivités car de nombreux débats ont eu lieu en Bureau de la Communauté de Communes. Des débats ont également eu lieu en Bureau de la majorité mais à un certain moment il y a deux méthodes de travail : soit la force qui est la méthode de Monsieur KLETHI ou celle du Maire de Sélestat qui essaie de trouver un consensus. Ce dernier sera trouvé à un certain moment, mais aujourd'hui les mentalités ne sont pas mûres et il est nécessaire d'attendre un peu pour aller dans cette direction. La force n'est pas une bonne solution car elle créerait plus de problèmes et il faut respecter l'avis de l'ensemble des Maires des autres communes qui ne sont pas prêts pour l'instant.

Monsieur André KLETHI insiste sur le fait qu'il n'a jamais parlé de passage en force et il pense qu'il y a un an, un tiers des communes auraient adhéré au transfert de compétences. Il considère qu'il faut avoir les arguments pour convaincre les autres communes. En effet, le fait de voter contre fera perdre au minimum 5 ans puisque ce dernier sera automatiquement transféré le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et les nouveaux élus n'auront certainement pas le temps en quelques mois suivants les élections de faire ce travail en profondeur que n'aura pas fait la précédente municipalité. De plus, la majorité se réfère très souvent aux échanges qui ont lieu au sein des bureaux mais un PLU intercommunal doit être un projet partagé avec les élus et les citoyens. Il estime que ce n'est pas en discutant au sein du Bureau que le projet avance.

Monsieur Jacques MEYER n'accepte pas du tout le fait que Monsieur KLETHI insinue qu'aucun travail en profondeur n'ait été réalisé puisqu'il n'était pas présent.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne le fait que Monsieur MEYER, dans sa présentation indique que « la Ville rejoint », alors qu'il estime que la Ville centre devrait être force de propositions. Il souligne le fait que certains débats se font avec une certaine animosité parce que les discussions ont souvent lieu en Bureau et ces sujets doivent être partagés par l'ensemble des élus quelque soit leur représentation et les élus des petites communes.

Il rappelle qu'en 1995, au niveau de la Communauté de Communes, existaient de grandes orientations qui étaient un préalable au Schéma de Cohérence Territoriale et pour lesquelles il y avait eu des débats très difficiles sur certaines zones activités et des espaces devant être réservés pour du tourisme ou industriels. Il comprend que ces décisions peuvent être difficiles à accepter par certaines corporations ou membres de la population car elles touchent leurs intérêts économiques. Toutefois, il estime qu'il n'est pas possible de faire l'économie de ce partage et cela ne peut pas être traité dans un Bureau. Il estime que cette décision est terrible puisqu'elle va rejoindre une minorité qui va finalement devenir une majorité et ainsi passer à côté d'une grande décision pour l'avenir du territoire.

Monsieur Francis FRANCK considère contrairement à Monsieur KLETHI que le SCoT, le PLUI et le PLU feraient doublon. De ce fait, il ne voit pas l'utilité, aujourd'hui, de dépenser de l'argent sans qu'il y ait une réflexion et l'appui de tous les Maires de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, comprend que l'opposition puisse ne pas être d'accord, mais lorsqu'il est dit que ce n'est pas à 5 ou 6 personnes d'un Bureau de prendre la décision, il tient à rappeler que les Maires sont les représentants des communes. Par ailleurs, il doute de l'intérêt d'ouvrir un tel débat aux citoyens si on se réfère à ce qui se passe lors des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de modification du PLU. Il insiste sur le fait que la Ville de Sélestat aurait été prête à adhérer au dispositif du PLU intercommunal, mais la plupart des communes n'ont pas souhaité le faire. Même s'il y a un délai de 3 ans, ce n'est pas parce qu'une loi sort qu'il faut tout de suite obtempérer. Il est impératif d'étudier le contexte. En effet, certaines communes n'avaient aucun document, ce qui aurait pu les arranger, d'autres venaient à peine de modifier leurs PLU et d'autres étaient en train de le faire, et c'est pourquoi la plupart des Maires ont délibéré contre ce transfert de compétences étant donné qu'ils n'étaient pas prêts. Sélestat ne fait que jouer la solidarité. Il se demande ce que cela aurait amené si la Ville de Sélestat avait voté en faveur de ce transfert, sachant que de toute façon 8 communes sur les 12 ont voté contre.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les Maires ont discuté plus d'une fois entre eux sur ce transfert de PLU à l'intercommunalité, mais comme la plupart d'entre eux n'étaient pas prêts, et comme cela a un coût relativement conséquent, il a été décidé de voter contre. Il préfère attendre que tous soient d'accord pour entrer dans ce dispositif et bien faire les choses plutôt que d'être précurseur et se précipiter. De plus, il insiste sur le fait qu'il n'y a pas 3 étages car à partir du moment où il y a un PLUI, il n'y a plus de PLU. Il rappelle également que la taille de Sélestat est beaucoup plus conséquente que les autres communes, alors que la Communauté de Communes du Val de Villé qui est dans cette démarche, comporte des communes de quasi même taille.

**Adopté – 7 CONTRE : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH – André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER – Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL**

## **D. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

### 7. Subvention et convention de partenariat avec l'association « femmes actives toutes générations »

Madame Geneviève MULLER-STEIN insiste sur le fait que cette association fait preuve d'un réel dynamisme grandissant puisqu'elle participe activement à la vie de la cité. Elle propose de renouveler une subvention de 1 000 euros pour 2017.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à exprimer le respect et le mérite qu'a cette association qui effectue un travail considérable sur le territoire de la commune.

Monsieur Stéphane KLEIN rejoint Monsieur le Maire sur ce point et salue la médiation sociale réalisée par cette association dans un quartier pas toujours facile.

Madame Caroline REYS souhaite revenir sur l'animation et l'entretien de l'espace du jardin partagé. En effet, cette initiative a été très soutenue par la Ville, le service de l'environnement et le CCAS, mais également la Maison de la Nature. Elle estime que cela a engendré une satisfaction au niveau de l'association d'avoir bénéficié d'autant d'entraide, mais également pour les services de la Ville et la Maison de la Nature qui ont eu plaisir à travailler et monter cette opération auprès de l'association.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cela est dû au fait que la municipalité a impulsé et souhaité cette opération et a donné des directives en ce sens aux différents services.

Madame Geneviève MULLER-STEIN rappelle, qu'au départ cette association a été créée dans le quartier de la Filature, mais au fur et à mesure des personnes d'autres quartiers les ont rejoints et des actions sont menées sur tout le territoire de la ville.

### **Adopté à l'unanimité**

### 8. Subvention et convention de partenariat avec les restos du coeur

Madame Geneviève MULLER-STEIN précise que la nouvelle convention a pour but de renforcer les relations avec la Ville et les partenaires caritatifs. Elle informe que le nouveau Président Départemental ainsi que le nouveau responsable local ont été tout d'abord rencontrés individuellement puis avec l'ensemble des présidents des différentes associations caritatives, et tous ont été unanimes sur le fait de participer beaucoup plus activement au réseau de solidarité local. Elle propose de verser une subvention de 22 000 euros.

### **Adopté à l'unanimité**

**E. DIVERS**

9. Convention de mise à disposition de locaux et d'assistance technique à la gestion du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat – Alsace Centrale

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que le SCoT est devenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 le PETR et de ce fait, plus de locaux vont être mis à disposition afin d'héberger le personnel transféré de l'ADAC au PETR.

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique que cet organisme bénéficiera de 4 bureaux à l'hôtel d'Ebersmunster et les services de la Ville continuent à travailler en collaboration avec eux. Il sera demandé une participation financière de 6 000 euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise qu'en fonction des frais engendrés, ce montant pourra être revu dans les conventions futures.

**Adopté à l'unanimité**

10. Modalités d'attribution des prix du concours des maisons fleuries, du palmarès du concours des maisons fleuries 2016 et du tirage au sort des participants à la sortie annuelle

Madame Geneviève MULLER-STEIN tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui participent aux différentes réunions et font partie du jury.

**Adopté à l'unanimité**

-\*~\*~\*~\*~\*-

Fin de la séance à 20 H 20  
DGS/AI  
PV prov 34

Le secrétaire de séance

Robert ENGEL